

# Journée des bibliothèques 2024

Bib'dating « Le CTL : outil pour financer le développement des services et actions pour les publics »

<b>Personne</b>	<b>Présentation + Action/ idée qui l'a le plus inspiré</b>	<b>Question qui persiste et difficultés rencontrées</b>	<b>Réponse Habiba IMAAINGFEN</b>
<b>MONTMOROT</b> 1 médiathèque municipale	Aucune expérience de CTL, toutes les informations étaient donc bonnes à prendre	Montmorot n'a pas candidaté pour un CTL ; Peut-on le faire ? Pourquoi n'en a-t-on pas monté précédemment ?	Il n'existe quasiment pas de portages communaux, les contrats sont signés surtout avec les EPCI. Pour la médiathèque municipale de Montmorot, il faut passer par la communauté de communes ECLA (qui a pris la compétence culturelle) pour un montage avec la médiathèque des 4C. Si ECLA reprogramme un CTL, la DRAC leur rappellera de se rapprocher de Montmorot. À monter ensemble car il y aura un seul bénéficiaire sur l'EPCI et il faut organiser la répartition entre les lieux de lecture du territoire.
<b>APS</b> Réseau des 3 médiathèques Arbois, Poligny et Salins	CTL1 organisé sur 2021-2023, le réseau vient de partir sur le CTL2 Certaines actions méritent d'être poursuivies. Nouveaux thèmes en CTL2 : le jeu vidéo et professionnalisation des intervenants dans le secteur des animations. Le Festival petite enfance constitue un axe important et intéressant sur le réseau. Des formations incluses dans les axes.	La difficulté principale était d'identifier ce qui pouvait être reconduit en second CTL et les nouveaux projets qui entraînent dans les critères d'un CTL. Heureusement, Habiba accompagne les projets et répond aux questions au fur et à mesure qu'elles se présentent.	La rédaction du projet culturel est un outil incontournable, qui permet de recruter un intervenant extérieur pour rédiger un diagnostic objectif de la situation du réseau. La DGD permet également un accompagnement financier de certains aspects des projets : les taux de subventionnement peuvent changer selon les années car ils sont chaque année soumis à nouveau à validation et peuvent être baissés... Mais les taux précédents ont été reconduits cette année reconduction et même augmentés.

<p><b>GRAND DOLE</b> Réseau d'une dizaine de biblio/médiathèques autour de la médiathèque de DOLE</p>	<p>Sandrine n'a pas participé aux CTL 1 et 2 menés par le Grand Dole avant son arrivée en poste. Souhaiterait monter un CTL 3</p>	<p>Question surtout sur le diagnostic du schéma de développement de la lecture publique (obligatoire depuis la loi Robert), le CTL en découle-t-il ?</p>	<p>Le CTL peut aussi servir à écrire le SDLP (Schéma de Développement de la Lecture Publique), obligatoire pour l'ensemble des bibliothèques depuis la loi Robert (21 décembre 2021) Le schéma de développement doit apporter des réponses sur l'ensemble du territoire, et être plus vigilant qu'un PCSES (qui porte sur un équipement existant) sur l'égalité des territoires. Bibliest prépare un bilan de la situation actuelle et un schéma de formations pour les années suivantes</p>
<p><b>VAL D'AMOUR</b> Réseau des 2 médiathèques totalement intégrées à Mont-sous-Vaudrey et Port-Lesney</p>	<p>Variété, diversité des CTL selon les médiathèques. Ce bib'dating a permis de découvrir les axes très variés d'un réseau à l'autre qui peuvent être développés. Cela donne des idées pour le CTL2 dans 3 ans</p>	<p>Encore beaucoup de choses à découvrir sur ce qu'est le CTL et ce qu'il peut financer ou pas</p>	<p>Le CTL adapté au contexte de chaque territoire. Le CTL 1 comprend souvent la mise en réseau des lieux de lecture, avec un volet formation très important, et le diagnostic du territoire. Le CTL n'accompagne l'équipement en matériels que lorsqu'il concerne des équipements particuliers pour les publics spécifiques (par exemple lecteur Daisy...) Ce matériel peut être en achat CNL. Le reste du matériel et des mobiliers est subventionné par la DGD. Il est possible avec le CTL de financer un intervenant extérieur pour le diagnostic. Un projet d'équipement ou un objectif bâtimentaire peuvent constituer une thématique du CTL. Le CTL 1 avec diagnostic et montage d'animations a pour vocation de couvrir le territoire de la collectivité et de dynamiser son réseau par des animations et des actions spécifiques publics éloignés sur l'ensemble du territoire. Il peut être complémentaire à d'autres dispositifs (Première page ou Un livre à soi), certaines actions étant couvertes par le CTL et d'autres par un autre dispositif.</p>

			<p>Le CTL 2 est plus exigeant sur la programmation culturelle. Le tableau des indicateurs est lancé en CTL1, mais devient obligatoire en CTL2. Le CTL2 permet la continuité de l'accompagnement, il peut donc concerner les mêmes objectifs. Il n'y a pas de CTL3 sur les mêmes objectifs, seuls les départements peuvent programmer un CDL3 qui engage une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Au bout de 2 CTL, on ne peut engager un autre CTL que sur de nouveaux objectifs totalement différents.</p>
<p><b>TERRE D'EMERAUDE</b> Réseau de 5 médiathèques (Orgelet, Moirans, Clairvaux, Arinthod, Val Suran) et 2 bibliothèques (Vaux-les-Saint-Claude et Aromas)</p>	<p>CTL1 sur TEC achevé en 2024. Pause en 2024-2025 pour faire le bilan avant de préparer un CTL2 car il y a beaucoup de projets en cours sur les bâtiments. Pour le CTL2 afin de mieux intégrer les médiathèques dans un réseau, il serait intéressant de monter un volet formation des équipes et un volet poldoc et de renforcer la programmation culturelle commune.</p> <p>Retenu de la table ronde du matin l'importance de travailler ensemble</p>	<p>Sophie n'a pas eu accès à un historique des médiathèques avant la mise en réseau. Les projets actuellement en cours changeront des données pour le prochain CTL</p>	<p>Projets de nouveaux bâtiments sur Val Suran et Arinthod à traiter en priorité. Et comme il y aura deux niveaux d'équipement, il faudra travailler sur un CTL2 à partir de 2025-2026</p>
<p><b>Jura-Nord</b> Réseau des 2 médiathèques totalement intégrées à Gendrey et Dampierre et d'une bibliothèque</p>	<p>Le réseau a attaqué la problématique bâtementaire dans le cadre du CTL et pense maintenant en termes de schéma de développement sur le territoire.</p> <p>L'année 1 du CTL finance un prestataire pour faire le</p>	<p>Les élus n'ont pas forcément compris tout de suite les détails de ce qu'ils disent et pensent avoir compris.</p>	<p>Recrutement possible également d'un coordinateur du CTL sur la 1ere année (fait à Saint-Claude et BHS), cela peut être intéressant pour des équipes sous-dimensionnées.</p>

<p>associative (Criquelire)</p>	<p>diagnostic de l'existant et des perspectives dans le cadre de la rédaction d'un PCSES. Le volet formation est à développer également. Dans le Jura on a tous la culture du CTL</p>		
<p><b>HJSC</b> Réseau constitué d'une médiathèque centrale à Saint-Claude et de 5 lieux de lecture sur le territoire (2 annexes à Viry et Saint-Lupicin et 3 bibliothèques associées à Septmoncel, La Pesse et Chassal-Molinges)</p>	<p>Le 2 CTL (terminés en 2023) ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&amp; De financer un poste de chargé de mission vers les publics spécifiques,</li> <li>&amp; La sensibilisation en direction des non usagers et des publics spécifiques,</li> <li>&amp; La mise en place des actions,</li> <li>&amp; De créer au sein de l'équipe l'habitude d'échanger avec des partenaires et de répondre à des appels à projets (dossier CAF, Livres à soi...)</li> </ul> <p>Ces actions se sont rajoutées au fonctionnement habituel mais elles touchent des publics que la médiathèque visait déjà depuis 6 ans.</p> <p>Les CTL ont créé une culture de projets.</p> <p>La médiathèque souhaiterait un nouveau CTL pour rédiger le schéma de développement de la lecture publique (faute de temps pour travailler dessus en fonctionnement lambda)</p>	<p>Les calendriers budgétaires du CTL et de l'EPCI sont difficiles à concilier...</p>	

<p><b>BHS</b> Réseau de 6 médiathèques à Bletterans, Voiteur, Commenailles, Sellières, Plainoiseau et Hauteroche</p>	<p>Retient pour la suite du CTL l'idée des fiches action</p>	<p>Le montage du budget en lien avec le CTL n'est pas toujours clair, il y a encore des zones d'ombre. Commencer le CTL en année civile permet de simplifier l'aspect budgétaire. Besoin de retravailler ce qui avait été fait précédemment pour bien s'en imprégner</p>	<p>Site « Démarches simplifiées » mis en place, avec des modèles bien faits, à utiliser.</p>
--	--	--	--